

MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie

Tél. : 03.88.38.10.43

Email : mairie.ergersheim@numericable.fr

Internet : www.mairie-ergersheim.fr



Heures d'ouverture au public :

MARDI 8 H 30 à 12 H 00

JEUDI 17 H 00 à 19 H 00

VENDREDI 8 H 30 à 12 H 00

**Une permanence du Maire et des Adjointes est assurée le jeudi soir
de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous**

Les numéros utiles d'Ergersheim

Dr. Lausecker : 03 88 38 49 38

Pharmacie : 03 88 49 88 44

Les numéros d'urgence :

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Numéro d'appel d'urgence européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.
Le Service d'aide médical urgente (SAMU)	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police Secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.
Sapeurs-pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2014

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2014.

COOPERATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT - MODIFICATIONS STATUTAIRES

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 Juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2012 portant adhésion, avec effet au 1^{er} Mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1^{er} Janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 7 Mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

- VU** les Statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences ;
- VU** les Statuts du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de MOLSHEIM, MUTZIG et Environs (SICTOMME) auquel adhèrent les Communes membres de la Communauté de Communes au titre de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- VU** la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU** la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération N° 14-82 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 27 Novembre 2014, portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 et subsidiairement ses articles L.5214-2 et L.5214-23-1 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :
de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence
« **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ».

CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT par ailleurs que les Statuts actuels de la Communauté de Communes n'intègrent pas encore :

- d'une part, l'élection des Conseillers Communautaires au suffrage universel direct, conformément aux articles L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.273-11 du Code Electoral,
- d'autre part, la répartition des sièges du Conseil Communautaire, issue de délibérations concordantes des Conseils Municipaux des Communes membres, en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU** la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU** la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;
- VU** la délibération N° 14-83 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 27 Novembre 2014, adoptant ses nouveaux Statuts ;
- VU** dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant les modifications et mises à jour susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :
les **NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes**, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE D'ERGERSHEIM ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

CONSIDERANT la délibération en date du 20 mars 2003 adoptant le règlement intérieur de la salle polyvalente et fixant les tarifs de location ;

CONSIDERANT la délibération en date du 22 avril 2008 révisant les tarifs de location ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

1. de fixer les nouveaux tarifs de la salle polyvalente, pour les contrats de location signés à partir du 1^{er} janvier 2015 selon le tableau ci-dessous annexé :
 - pour les personnes physiques ou morales domiciliées à Ergersheim, identifiées sous l'intitulé "AUTOCHTONE" et "AUTOCHTONE A BUT LUCRATIF" ;
 - pour les personnes physiques ou morales domiciliées hors de la Commune d'Ergersheim, identifiées sous l'intitulé "ASSOCIATIONS ET PRIVÉS EXTERIEURS" et "EXTERIEURS A BUT LUCRATIF" ;
2. d'instaurer la gratuité de la location de la salle polyvalente d'Ergersheim à toute association domiciliée à Ergersheim ;
3. de reconduire les tarifs « casse ou manque de vaisselle » ainsi que les tarifs de « location de vaisselle et de matériel » selon le tableau ci-dessous annexé ;
4. de modifier, d'adopter le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente dans sa rédaction annexée et dit que celui-ci entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

dit que les autres dispositions de la délibérations du 22 avril 2008 restent en vigueur.

LOCATION SALLE POLYVALENTE AVEC VAISSELLE JUSQU'A 200 PERSONNES

Supplément : 80€ au-delà de 200 personnes

Période d'été : du 1^{er} mai au 30 septembre

Période d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

ERGERSHEIM - LOCATION SALLES

SALLE	ÉTÉ					HIVER					
	Autochtone	Autochtone à but lucratif	Associations du village **	Associations et Privés et Extérieurs	Extérieurs à but lucratif	Autochtone	Autochtone à but lucratif	Associations du village**	Associations et Privés Extérieurs	Extérieurs à but lucratif	
PETITE SALLE - 30 personnes	150 €	-	GRATUIT	300 €	-	180 €	-	GRATUIT	350 €	-	
CLUB HOUSE - 30 personnes + Cuisine	150 €	-	GRATUIT	300 €	-	180 €	-	GRATUIT	350 €	-	
	180 €	-	GRATUIT	350 €	-	230 €	-	GRATUIT	400 €	-	
Grande Salle - 200 personnes 2 JOURS (Mariage*)	450 €	-	GRATUIT	700 €	-	500 €	-	GRATUIT	800 €	-	
	1 JOUR	250 €	300 €	GRATUIT	500 €	600 €	300 €	350 €	GRATUIT	550 €	650 €
	1 JOUR sans cuisine ni vaisselle	200 €	250 €	GRATUIT	400 €	500 €	250 €	300 €	GRATUIT	450 €	550 €

* Pour les mariages un acompte sera demandé (100 € pour les autochtones et 200 € pour les extérieurs).

La caution sera due en cas de désistement dans un délai inférieur à 2 mois.

** Les associations du village devront justifier leurs manifestations

Pièces louées	forfait	à l'unité	à partir de 4	Quantité > 20
table		1.50 €	1.25 €	1.15 €
chaise		0.75 €	0.75 €	0.50 €
couverts par 10	0.15 €			
cuillères à café par 10	0.10 €			
assiette blanche	0.15 €			
assiette fleurie	0.20 €			
verre	0.10 €			
saladier	0.20 €			
tasse et soucoupe	0.15 €			

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

TARIF : CASSE ou MANQUE DE VAISSELLE	en €
Pièces à remplacer	prix à l'unité
verre ballon	2.00 €
verre à bière	2.00 €
verre ordinaire	1.50 €
verre à digestif	1.50 €
coupe à crémant	2.00 €
assiette creuse	2.50 €
assiette plate	2.50 €
assiette plate grande	4.00 €
assiette à dessert	2.00 €
couteau	2.30 €
cuillère à soupe	2.30 €
cuillère à café	2.00 €
fourchette	2.30 €
tasse	2.00 €
soucoupe	2.00 €
plateau	10.00 €
panier à pain	5.00 €
décapsuleur	3.00 €
tire-bouchon	3.00 €
table	400.00 €
chaise	100.00 €

TARIF :	en €
AUTRES PRESTATIONS	
Nettoyage	
grande salle	50
petite salle	30
cuisine	50
toilettes	30
Clé à refaire	
passerelle	200
autre clé	100
Remise en état	
du système de désenfumage	selon facture
Remplacement	
abattant des WC	300

CAUTION	
grande salle	1000
petite salle	500
CLUB HOUSE	500

**REMBOURSEMENT DES CHARGES LIEES AU CHAUFFAGE DE LA MAISON DES SŒURS ET
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique la nécessité de régulariser la situation des sœurs de la congrégation de la divine providence occupant actuellement un logement communal sis 2 rue d l'Ecole à ERGERSHEIM afin de leur permettre le remboursement des charges de chauffage au profit de la commune. En effet, suite à la mise en place de la chaufferie collective au bois, la commune prend en charge l'intégralité des coûts de chauffage du logement depuis le 1^{er} octobre 2013. Ainsi M. le Maire souhaite mettre en place une convention bi-partite permettant de fixer le calcul et le montant de ces charges. En outre, l'adoption de cette convention permettra d'apporter et de clarifier les garanties données par la Commune et celles demandées aux utilisateurs affiliés à la Congrégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;
- que le remboursement des charges sera imputé au compte 70878.

ADHESION AU SDAUH (SERVICE DEPARTEMENTAL DE D'ARCHITECTURE DE D'URBANISME ET DE L'HABITAT) ET DENONCIATION DE LA CONVENTION LIANT LA COMMUNE A LA DDT (DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Entendu l'exposé de M. le Maire qui fait part au conseil municipal de la possibilité pour les collectivités de confier au Service du Conseil Général du Bas-Rhin l'instruction es autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés ainsi que les modalités d'intervention en la matière.

VU le projet de convention proposé par le conseil Général,

CONSIDERANT la complexité de l'instruction des actes d'utilisations et d'occupation du sol,

CONSIDERANT que les services proposés vont vers une optimisation du traitement des autorisations d'urbanisme (passage de l'instructeur en mairie, mise à disposition du logiciel du Conseil Général, conseil aux élus etc.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de charger M. le Maire de dénoncer la convention établie entre la commune et les services de l'Etat (DDT) pour l'instruction des demandes et autorisations relatives à l'occupation du sol délivrées sur le territoire de la commune suivant le préavis prévu de six mois.
- de confier au services du Conseil Général du Bas-Rhin l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée par la convention et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA DECLARATION D'INTENTION D'ADHESION A LA FUTURE ATIP (AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE)

M. le Maire explique que la réforme territoriale engendre de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités. Pour y remédier le Conseil Général du Bas-Rhin propose de créer un Syndicat Mixte Ouvert à la carte qui assurera des prestations de services aux communes et groupements de commune sans transfert de compétences. Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Dans un premier temps les missions de base du syndicat mixte pourraient être :

- le conseil en aménagement et urbanisme, l'accompagnement technique aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement, l'instruction des permis de construire (ADS), la gestion des paies, la gestion des listes électorales, l'accompagnement des projets de territoire.

CONSIDERANT qu'afin d'établir le modèle économique du syndicat le Conseil général doit connaître le nombre de membres susceptibles d'adhérer à l'agence ainsi que les types de prestations requises ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- se dit favorable au principe de son adhésion à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ;
- exprime son intérêt notamment pour les missions suivantes :
 - Application du Droit des Sols (ADS)
 - Conseil en aménagement et urbanisme
 - Accompagnement technique en aménagement et urbanisme
 - Gestion de la paie (déjà effective)
 - Gestion des listes électorales (déjà effective)

RECENSEMENT MILITAIRE POUR LA 1ERE PERIODE 2015

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

Collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique :

Vendredi 13 février 2015

CIVISME...

Déjections canines



Les trottoirs et l'aire de jeux de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, nuisance sonore). Il est également rappelé que des sacs à déjections sont distribués en Mairie. Nous faisons appel au civisme de chacun, pour qu'Ergersheim conserve son cadre de vie agréable et conviviale.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

La rue de l'Ecole sera barrée durant les congés scolaires, du lundi 23 février au vendredi 6 mars 2015, pour des travaux d'extension sur les réseaux d'eaux et d'assainissement.

Merci pour votre compréhension.

OBJETS TROUVÉS

- Un trousseau de 2 clés a été retrouvé rue des Petits Champs. Celui-ci est disponible en Mairie.
- Une clé "RSA SecurID" a été retrouvée à proximité de l'école ; également disponible en Mairie.



Les élections départementales : comprendre ce qui change

Les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales ». Elles seront organisées pour la première fois sous cette appellation les **22 et 29 mars 2015**.

Ces élections permettront d'élire les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ils seront désormais élus pour 6 ans, et se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

Pour qui vote-t-on les 22 et 29 mars prochains ?

NOUVEAUTÉ

Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux, élus pour 6 ans.

Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : **anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars 2015.**

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront donc remplacés en mars 2015 par 4 108 conseillers départementaux.

Le conseil départemental sera **renouvelé dans son intégralité** lors des élections départementales. Les conseillers départementaux sont maintenant tous élus en même temps **pour une durée de six ans** alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans.

Mode de scrutin : quelles sont les nouveautés ?

PARITÉ. Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins **la majorité absolue des suffrages exprimés** (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du **binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.**

Pourquoi une nouvelle carte des cantons ?

EQUITÉ. La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014. Ils sont mieux adaptés aux équilibres démographiques de chaque département.

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. **Un canton est une division du département. Les électeurs de chaque canton du département élisent deux conseillers départementaux**, une femme et un homme.

Les **nouvelles délimitations** des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'Insee le 27 décembre 2013. Cette nouvelle carte permettra une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élu.

De 4035 cantons aux dernières élections, la nouvelle carte prévoit un passage à 2054 cantons, représentés chacun par deux élus, soit 4108 conseillers départementaux en France.

À SAVOIR

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections départementales, il faut être de **nationalité française**, âgé de **18 ans** révolus, jouir de ses **droits civils et politiques** et être **inscrit sur une liste électorale**.

Quand vote-t-on ?

Le 1er tour aura lieu le **22 mars 2015**.

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h (ces horaires pourront être étendus jusqu'à 20h par arrêtés spéciaux pris par les préfets).

Quand il y a lieu, le second tour se déroulera le **29 mars 2015**.

Votera-t-on partout en France ?

Non, il existe des territoires où l'on ne votera pas le 22 et le 29 mars prochains :

- à **Paris**, car c'est à la fois une commune et un département. C'est donc le conseil de Paris qui fait office de conseil général et de conseil municipal,
- au sein de la **métropole de Lyon**, entrée en vigueur au 1er janvier 2015, elle exerce les compétences départementales,
- en **Martinique et en Guyane** il n'y aura pas non plus d'élections départementales en 2015 en raison de la mise en place des collectivités uniques en décembre 2015. Les élections aux assemblées de Guyane et de Martinique seront organisées au même moment que les élections régionales,

- dans les **collectivités d'outre-mer** où ne siègent pas de conseillers départementaux.

La Cérémonie des Vœux du Maire 2015 en image...



BIBLIOTHEQUE

SORTIES DU MOIS

Les enfants trouveront de nombreux nouveaux albums dans les bacs.

La bibliothèque s'est réabonnée à la revue J'AIME LIRE, album spécialement adapté à partir de 7 ans.

BANDES DESSINEES

Continuation des séries : Les Légendaires Tomes 4, 5, 6
 Seuls Tomes 4, 5
 Les donjons de Naheulbeuk Tomes 4, 5, 6

Un peu d'HUMOUR avec de petits fascicules "Petites annonces et autres rubriques" et "Le dico farfelu d'Elodie" par Elodie Pompey de Molsheim

Le Grand Atlas des dragons dans le monde

Portraits de légendes d'Alsace

Les sorcières



ROMANS

Catherine CUSSET	Un brillant avenir Elena, jeune roumaine, émigre aux USA, mais tout n'est pas simple avec sa belle-fille, mais des liens se tissent
Justine LEVY	Rien de grave Son mari la quitte, et si c'était un mal pour un bien
Beth HARBISON	Shoe addicts Une passion commune : les chaussures ; Ces femmes partagent leur passion et plus... Hilarant
Mara LEE	Beautés volées Une directrice de galerie, une écrivaine, une danseuse... Leur destin a croisé un photographe, qui a changé le cours de leurs vies

BONNE LECTURE

COURS DE CUISINE



Prochain cours de cuisine :

**mercredi 18 février 2015
à 19h00 à la salle polyvalente**

Confection de nems et de riz cantonnais.

Renseignements : Jean Paul Boisson – tel. : 09 52 82 56 89

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

MJC

BRICOLO MALINS

Samedi 7 février 2015



dans les rues du village, ouvert à tous les enfants avec leurs plus beaux déguisements.

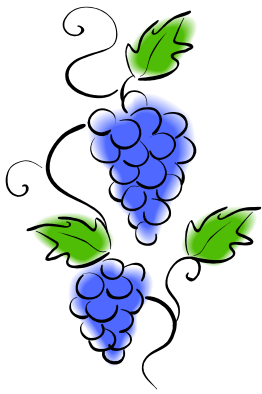
Programme :

Rendez-vous à 14 H 00 : Place de la Mairie

Défilé

Goûter à la salle polyvalente

**A bientôt,
L'équipe d'animation**



SYNDICAT VITICOLE D'ERGERSHEIM

La prochaine réunion du syndicat viticole aura lieu le

lundi 9 février 2015 à 20h00
A LA SALLE POLYVALENTE (petite salle)

Cette information vaut convocation à tous les membres

Le Président, André SCHEYDER

ECHOS DU 3^{ème} AGE

PROGRAMME DE RENCONTRES

Nous avons le plaisir de vous faire part du programme du 1^{er} semestre 2015 :

- ✿ 19 février : Rencontre-jeux
- ✿ 11 mars : Assemblée Générale
- ✿ 16 avril : Rencontre-jeux ou sortie
- ✿ 21 mai : Rencontre-jeux ou sortie
- ✿ 24 juin : Repas Fêtes des Mères et Pères

Vous pouvez déjà réserver ces dates sur votre calendrier.



RENCONTRES HEBDOMADAIRES

Nous vous rappelons que tous les jeudis à 14h30 (ne pas venir avant), vous pouvez vous retrouver à la Résidence des Séniors pour jouer aux cartes ou à différents jeux de société.

ANNIVERSAIRES DU MOIS

Nous souhaitons un heureux anniversaire à :

- ✿ Mme Marie-Jeanne SCHALL, née le 04.02.1938
- ✿ Mme Charline LANDRAGIN, née le 07.02.1937
- ✿ M. Joseph KOPP, né le 14.02.1926
- ✿ M. Albert CORRET, né le 20.02.1943

Le Comité

FOYER CLUB DES JEUNES ERGERSHEIM

Tennis de Table

Malgré la défection de quelques joueurs en début de saison et en dépit de maladies ou blessures, la section Tennis de Table continue vaillamment ses différents championnats.

En championnat de Ligue d'Alsace, après la 1^{ère} phase, l'équipe 1, rarement complète, est malheureusement reléguée à l'échelon inférieur et jouera donc la 2^{ème} phase en D3. L'équipe 2 obtient quant à elle une belle 3^{ème} place en D4.

En ce qui concerne le championnat AGR, l'équipe 1, qui évolue en Promotion d'Honneur, se situe en milieu de tableau à l'issue des matchs allers. Pour l'équipe 2, dont certains joueurs ont dû assurer quelquefois des remplacements dans l'équipe 1, le maintien en D1 sera difficile.

La section des jeunes, avec des enfants motivés et plein d'entraînement fonctionne chaque mardi de 18h30 à 20h00, avant l'entraînement des adultes.



Association Fleurs et Fruits d'Ernolsheim-sur-Bruche et environs

- ✿ 28 février 2015 à 13h30 : cours de taille au verger pédagogique à Ergersheim
- ✿ 7 mars 2015 à 13h30 : cours de taille au verger pédagogique à Ernolsheim
- ✿ 28 août 2015 à 18h00 : cours de taille chez M. Abler Alfred rue Verte à Ernolsheim
- ✿ 12 et 13 septembre 2015 : exposition fruitière et florale à Ernolsheim
- ✿ 15 janvier 2016 à 20h00 : Assemblée Générale dans la petite salle omnisport à Ernolsheim



***LA COMMUNE D'AVOLSHEIM SOUHAITE
ORGANISER LE DIMANCHE 7 JUIN 2015
DES JEUX INTER-VILLAGES***

***EN ASSOCIATION AVEC LES AUTRES COMMUNES :
DACHSTEIN – ERGERSHEIM – SOULTZ LES BAINS –
WOLXHEIM***

***SI VOUS VOULEZ CONTRIBUER A LA REUSSITE DE CES JEUX
SPORTIFS ET CULTURELS VOUS ETES LES BIENVENUS.***

***POUR CETTE MANIFESTATION CONVIVIALE NOUS AVONS
BESOIN DE BENEVOLES POUR REJOINDRE L'ORGANISATION
AINSI QUE DES VOLONTAIRES (ENVIRON 20 PERSONNES)
POUR REPRESENTER ET DEFENDRE LA COMMUNE
D'ERGERSHEIM.***

CONTACT :

Email : mettemonique@hotmail.fr

Tél. : 06.80.12.63.16

L'A.C.S.S.E. D'ERGERSHEIM

**Les camions alimentaires sont désormais situés Place de la Mairie
(et non plus Place de l'Eglise ou Impasse du Sel)**

PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER

Tous les mercredis de 11h30 à 12h15

PASSAGE DE LA FLAMBEE DU PIEMONT

Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées
Les mercredis des semaines impaires à partir de 17h45

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47

Hop'La Pizz vous propose

Pizzas, tartines, pâtes, tartes flambées et salades
tous les mardis à partir de 17h30

En livraison ou sur place
Contact : 06.18.73.40.23

LE PETIT MARCHE AMBULANT

Le marchand de volailles rôties « Le Petit Marché Ambulant » est présent
tous les mardis le matin de 9h à 12h30.

Couscous sur commande à partir de 2 personnes et plus.

Le Petit Marché Ambulant
44 rue Galilée – 67200 STRASBOURG – Tél. : 06.15.28.71.34

ELEONORE DE ERGERSHEIM

Vous êtes débordés !!!

Je vous repasse votre linge à votre domicile
ou chez moi à Ergersheim. Vous pouvez me
le déposer dans la journée et le rechercher
sous 48 heures.

Travail impeccable !

Je vous propose aussi mes services pour faire
quelques heures de ménage si vous êtes de
ERGERSHEIM et alentours.

NOUVEAUTÉ :

Le nettoyage de vos vitres (maisons et
appartements) à Ergersheim et alentours.

Très bonnes références. Confiance et
discretion assurée.

**N'hésitez pas, téléphonez moi au 06 81 39
48 81**

Tarif : 12€ de l'heure (50% déductible des
impôts)

Accepte les chèques emploi service (CESU)

Contact : 06 44 25 44 22 - Mail : chateau@iqual-immo.fr

ÉTÉ 2015

170 M² PROFESSIONS MÉDICALES

Normes ERP
Parkings réservés

BUREAUX

1 MICRO-CRÈCHE

pré-inscription sur
www.les-cherubins.com

Les **Chérubins**
crèches & garderies

6 APPARTEMENTS 45M² à 90M²

Location & vente
Ascenseur - Balcons
Garages - Parkings
Caves

Au cœur du Patrimoine d'Ergersheim

iQual

INFORMATION



**Mairie de ERGERSHEIM
Monsieur le Maire**

**61, rue de Wolxheim
67120 ERGERSHEIM**

M. Roger HALM
03 88 20 62 67
C.O.M. - 5, rue André Marie Ampère
67450 MUNDOLSHEIM
ESSIDIS - HAL
Relevés topographiques dans votre commune

Strasbourg, le 15/01/2015

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous procédons actuellement à la confection des plans des réseaux électriques de votre commune.

Nous avons chargé le Cabinet de Géomètres :

**Cabinet WEIBEL
Géomètre Expert
2 boulevard Clémenceau
67000 STRASBOURG**

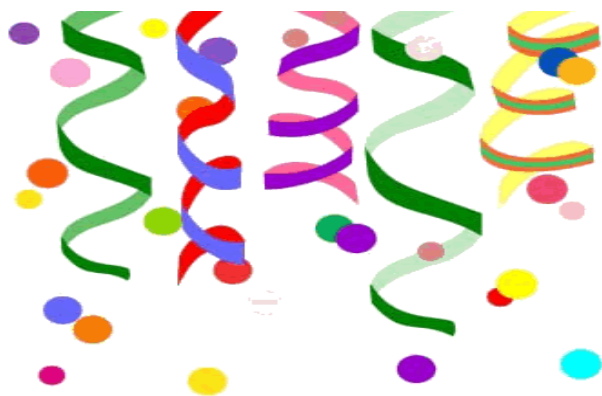
de faire le relevé correspondant.

Pour dissiper toute méfiance de vos administrés, nous vous prions de bien vouloir informer par voie d'affichage, le passage des techniciens pendant l'année 2015. Le travail de cette équipe se limite à relever sur le terrain les informations ne figurant pas sur les documents cadastraux et ceci avec l'accord préalable des propriétaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

**ELECTRICITE DE STRASBOURG S.A.
ESSIDIS**

Roger HALM



C'est le mois des beignets !

A cette occasion

Mini Bruche vous propose :

- beignet nature
- beignet confiture
- beignet crème pâtissière
- beignet chocolat
- beignet compote de pomme
- couronne d'Alsace
- mini beignets
- chouxinettes
- coussinets
- sticks à la fleur d'oranger

***Pour mardi gras
(17/02) :***

***5 beignets achetés
Le 6^{ème} offert***

MOLSHEIM - église des Jésuites

DES EXPOSITIONS
DES CONCERTS
DES VISITES
DES CONFÉRENCES
de février à juin 2015

1615 - 2015

400^e ANNIVERSAIRE
de la pose de la 1^{ère} pierre



Cinq mois pour redécouvrir l'église des Jésuites

contact : office de tourisme 03 88 38 11 61 - mairie - service communication 03 88 49 58 28

Mois	Date	Manifestations offertes par la Ville (Entrées libres)
Février	dim 22 février à 15 h à l'église des Jésuites	Ouverture officielle des festivités Visite commentée par Dany Schitter. Aspects insolites de l'église... de plus, visite de l'ancien collège des Jésuites (escalier monumental). Concert orgue et trompette à 17 h
	jeu 26 février à 20 h au caveau Bugatti (Monnaie)	Conférence du Père Philippe Lécrivain "Les Jésuites, histoire de leur compagnie et de leur spiritualité"
Mars	mar 10 mars à 20 h au caveau Bugatti (Monnaie)	Conférence "Réforme protestante et contre-réforme catholique en Alsace, notamment à Molsheim". Intervenant : professeur Francis Rapp, membre de l'Académie des Inscriptions et des lettres
	sam 21 mars à 14 h à l'église des Jésuites	Visite commentée "Découverte de l'architecture gothique et baroque de l'église des Jésuites" par Jean-Jacques Viot, professeur d'architecture à l'Institut national des Sciences appliquées de Strasbourg
	dim 22 mars à 17 h à l'église des Jésuites	Concert "Chants de la Passion du Christ" avec la manécanterie Saint-Jean de Colmar organisé par les Amis de l'orgue Silbermann. En introduction, présentation historique
Avril	mar 7 avril à 20 h au caveau de la Chartreuse	Conférence "Molsheim, cœur du diocèse pendant la contre-réforme" par le chanoine Bernard Xibaut, historien et chancelier de l'archevêché
	dim 12 avril à 11 h et 15 h à l'église des Jésuites	Diaporama sur les lieux symboliques de l'église par le Père Charles Singer et Béatrice Schilling, responsables diocésains de la Pastorale du tourisme
	ven 17 avril à 21 h au Parc des Jésuites	Visite nocturne commentée par Dany Schitter. Rendez-vous au parc de Jésuites près de la Chapelle des Enfants de Marie
	dim 26 avril à 15 h à l'église des Jésuites	Visite commentée par Dany Schitter et ouverture de l'accès à la tour Saint-Michel. Concert d'orgue à 17 h
Mai	jeudi 14 mai (Ascension)	"Sur les pas des Jésuites". Parcours pédestre de l'église des Jésuites à la chapelle de Maria Altbronn d'Ergersheim avec le Club vosgien de Molsheim-Mutzig
	du 29 mai au 3 août au musée de la Chartreuse	Exposition "Les Jésuites à Molsheim (1580 - 1765)"
Juin	sam 6 juin à l'église à 10 h 30 pour les enfants à 15 h pour tout public	Diaporama sur les lieux symboliques de l'église par le Père Charles Singer et Béatrice Schilling, responsables diocésains de la Pastorale du tourisme
	première quinzaine de juin	Actions à destination des scolaires par Dany Schitter
	dim 14 juin à partir de 10 h	à 10 h : Office religieux célébré par Mgr Jean-Pierre Grallet avec la consécration du maître-autel à 11 h 30 : Réception offerte par la Ville à la Monnaie et repas festif à l'Espace St-Joseph (sur réservation).

Les "plus" : • Edition d'un fascicule "Les Jésuites à Molsheim (1580 - 1765)" par la Société d'histoire et d'archéologie de Molsheim et environs
• Réalisation d'une carte postale collector "spécial 400^e anniversaire" (édition limitée à 250 exemplaires) et d'un livret de timbres souvenirs



**Eglise Catholique
Diocèse de Strasbourg
Communauté de Paroisses**

Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN



Paroisses

Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE
Saint Léger de KOLBSHEIM
Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN
Saint Materne d'AVOLSHEIM
Saint Maurice de SOULTZ les BAINS
Saint Etienne de WOLXHEIM
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ
03 88 96 00 69
Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

Lundi, 2 Février 2015

Présentation du Seigneur et bénédiction des cierges

ALTBRONN

10h00

Messe pour le défunt *KOESTEL Louis et sa famille*
suivie de la bénédiction de St Blaise

Samedi, 7 Février 2015

ERGERSHEIM

9h30

Chapelet et confessions

ERGERSHEIM

10h00

Messe

Samedi, 7 Février 2015

ERNOLSHEIM

14h30

Formation des servants d'Autel

ERGERSHEIM

17h30

Rencontre des Professions de Foi et Confirmands

Samedi, 7 Février 2015

Veille du 5^{ème} du Temps Ordinaire (B)

ERNOLSHEIM

18h30

Messe

Dimanche, 8 Février 2015

5^{ème} du Temps Ordinaire (B)

KOLBSHEIM

8h45

Messe

WOLXHEIM

10h00

Messe

SOULTZ les BAINS

10h00

Messe

Grande Quête Diocésaine

Mercredi, 11 Février 2015

Notre Dame de Lourdes

ERGERSHEIM

15h00

Messe et sacrement de l'onction des malades
Suivie d'un goûter

Samedi, 14 Février 2015		Veille du 6^{ième} du Temps Ordinaire (B)
ERNOLSHEIM	18h30	Messe
Dimanche, 15 Février 2015		6^{ième} du Temps Ordinaire (B)
OSTHOFFEN	10h00	Messe
ERGERSHEIM	10h00	Messe pour le défunt <i>ZIMMERMANN Bernard</i> Lecteur : EBENER Nathalie FRUHAUF Sarah BOUR Florian Servants : UHLERICH Alexis DANIERE Noé BRAND Jean
AVOLSHEIM	10h00	Messe
Lundi, 16 Février 2015		Adoration Perpétuelle
ERGERSHEIM	10h00 à 18h00	Journée d'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement 10h00 Messe – 18h00 Vêpres et Salut
Mercredi, 18 Février 2015		Mercredi des cendres <u>Jour de jeûne et d'abstinence</u>
ERNOLSHEIM	12h00	Office stational du milieu du jour
AVOLSHEIM	17h00	Messe pour les enfants
AVOLSHEIM	20h00	Messe inter-paroissiale d'entrée en Carême et imposition des Cendres
Samedi, 21 Février 2015		Veille du 1^{ier} du Temps du Carême (B)
ERNOLSHEIM	18h30	Messe
Dimanche, 22 Février 2015		1^{ier} du Temps du Carême (B)
KOLBSHEIM	8h45	Messe
WOLXHEIM	10h00	Messe
SOULTZ les BAINS	10h00	Messe stationale de Carême
WOLXHEIM	19h00	Chapelet
Lundi, 23 Février 2015		
WOLXHEIM St Léon	10h00 à 16h00	Ecole de Prière

Samedi, 28 Février 2015 **Veille du 2^{ème} du Temps du Carême (B)**

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 1 Mars 2015 **Veille du 2^{ème} du Temps du Carême (B)**

OSTHOFFEN 10h00 Messe

ERGERSHEIM 10h00 *Messe pour le défunt JACOB Florent*

Lecteur : EBENER Luc

FRUHAUF Sarah

BOUR Florian

Servants : UHLERICH Alexis

DANIERE Noé

BRAND Jean

AVOLSHEIM 10h00 Messe stationale de Carême avec l'ensemble des jeunes et des enfants des catéchismes et leurs familles

WOLXHEIM 19h00 Chemin de Croix

Mercredi, 4 Mars 2015

ERNOLSHEIM 18h45 Ecole de la Foi

Samedi, 7 Mars 2015

ERGERSHEIM 9h30 Chapelet et confessions

10h00 Messe en l'honneur de la Vierge Marie

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Samedi, 7 Mars 2015 **Veille du 3^{ème} du Temps du Carême (B)**

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 8 Mars 2015 **3^{ème} du Temps du Carême (B)**

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe stationale de Carême avec l'ensemble des jeunes et des enfants des catéchismes et leurs familles

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Infos ...Infos...Infos

*Pour tout complément d'information ou précision
merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.*

*Et directement par internet, chaque semaine :
<http://steedithstein.blogspot.fr/>*